

Mercredi des Cendres

La messe des Cendres sera célébrée pour toute la paroisse à 20h le mercredi 2 mars.

Ce même mercredi 2 mars, il n'y aura pas de messe de 18h30.

De 18h à 20h, ce mercredi 2 mars, le Père Christian se tiendra à votre disposition pour le **sacrement de réconciliation** si vous le souhaitez.